

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 @ mairie@shb30.com

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026_42bis Séance du 28 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Date de la convocation
22 avril 2026

Date d'affichage
22 avril 2026

POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	6	0

Le 28 avril 2026 à 18h30 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gael MANCUSO, Maire.

Étaient présents : M. BONELLO Christophe, Mme BOUSSAGUET Samantha, Mme CANO Laëtitia, M. CHABALIER Frédéric, M. CHABALIER Loris, Mme CHABASSUT Orlane, Mme CHAPEL Hélène, M. CHAPEL Pierre, Mme CHAZEL Coralie, M. CLERC Laurent, M. DRESAR Florent, M. DURAND Denis, M. FERRIERE Nicolas, M. GALTIER Stéphan, Mme GALTIER Sylvie, M. GRIGNON Damien, M. MANCUSO Gaël, Mme MIZZI Aline, Mme NICOLAS Sabine, Mme PONE Estelle, M. POULET Pascal, M. PRADEILLES Cyril

Procurations :

Mme BONNET Nell a donné procuration à Mme CHAPEL Hélène, Mme MALINOWSKI Céline a donné procuration à Mme MIZZI Aline, Mme MOREAU Muriel a donné procuration à Mme CANO Laetitia, Mme SUAUA Aurélie a donné procuration à M. DRESAR Florent, Mme SZLEK Sandy a donné procuration à Mme CHABASSUT Orlane

Secrétaire de séance : Mme Sabine NICOLAS

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) – ERREUR MATERIELLE

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1650 et 1650 A

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle qu'une commission communale des impôts directs est instituée dans chaque commune, conformément au code général des impôts.

Cette commission intervient dans la définition des valeurs locatives des biens de la commune, en lien avec l'administration fiscale. Son rôle est consultatif.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, elle est composée :

- Du Maire
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques, à partir d'une liste de contribuables proposée par le conseil municipal, en nombre double, soit 32 noms à proposer, dans les deux mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à majorité des suffrages exprimés :

Vote : Pour 21
Contre 6 (Mmes CHABASSUT Orlane, GALTIER Sylvie, NICOLAS Sabine, SZLEK Sandy, MM. CLERC Laurent, FERRIERE Nicolas)
Abstention 0

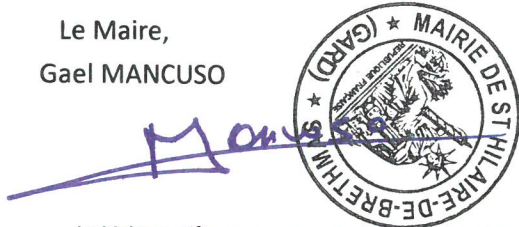
➤ **DE SOUMETTRE** la liste des 32 contribuables suivants à la DDFIP dans la perspective **REÇU EN PREFECTURE** le 20/05/2026

Application agréée E.legalite.com

TITULAIRES PROPOSES	
Noms	Prénoms
DUPUY	Hervé
COMPÈRE	Benoît
CROZE	Didier
NOVARA	Jérémy
BRISMEUR	Alexandra
JOSEPH	Camille
BRISMEUR	Nicolas
LAGOWSKI	J. François
COURTIN	Sandrine
DUBUS	Freddy
LAURENT	Gaëlle
GRESSE	Mathieu
BRES-VIRGA	Elisabeth
CABANIS	André
LAURENT	Damien
SUPPLEANTS PROPOSES	
Noms	Prénoms
JOSEPH	Anne-Marie
BRUNET	Damien
TEISSIER	Simone
BRUN	Christian
CAUSSE	Rémy
BEROUD-GALTIER	Beatrice
GIRARD	Gaël
RICCI	Damien
MANDONNET	Laure
SOLER	Christine
CHEYREZY	Alain
DUMOULIN	Yves
DUMAS	Karine
TESTUD	Christophe
SADOUL	Jean-Michel
ANDLAUER	Yannick

Pour extrait conforme,
Saint Hilaire de Brethmas, le 28 avril 2026

Le Maire,
Gael MANCUSO



Le secrétaire de séance
Sabine NICOLAS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier le 1^{er} 20/05/2026
de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.lesgaitte.com

